

## demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Je suis isolé(e) ou souhaite faire connaitre une personne isolée : Maison des seniors Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Me signaler ou faire connaître une personne isolée dans mon entourage. Informations complémentaires demandées pour l'instruction de votre dossier La personne réside-t-elle sur la commune de LIMOGES ? Cochez la mention applicable Oui Non Votre Téléphone Votre lien avec la personne isolée Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ Ami □ Famille ☐ Voisin ☐ Commerçant Identification de la personne isolée Civilité ☐ Mme

Je suis isolé(e) ou souhaite faire connaitre une personne isolée

Nom
Prénom
, renem
L'âge de la personne
Téléphone
Mail
Adresse du domicile
La personne concernée est-elle informée de la démarche ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
La personne concernée a-t-elle donné son accord pour cette démarche ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non

## Protection des données

En vous inscrivant vous acceptez que vos données à caractère personnel soient utilisées par le CCAS sur le fondement de l'article 6-1-a du Règlement général sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer l'enregistrement de signalement des personnes isolées. Ces données sont réservées uniquement aux services du CCAS concernés. Elles seront conservées le temps de l'accompagnement de la personne ou jusqu'à règlement éventuel d'un contentieux.

Conformément à la législation en vigueur vous pouvez retirer à tout moment votre consentement en vous adressant à maisondesseniors@limoges.fr

Vous disposez sur vos données de droits d'accès, de rectification et de suppression (articles 15 et 16 du RGPD). Pour exercer ces droits, vous pouvez soit utiliser un formulaire interactif à votre disposition sur le site Internet de la Ville (rubrique « protection des données numériques »), soit écrire au Délégué à la protection des données du CCAS (dpo@limoges.fr). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur le site web de la CNIL (www.cnil.fr/fr/plaintes).